



DECISION DU MAIRE DEC-2023-03-023 MP

OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE – RECONVERSION D'UN APPARTEMENT EN CABINETS MEDICAUX

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la reconversion d'un appartement en cabinets médicaux ;

CONSIDERANT la proposition de mission de maîtrise d'œuvre établie par la Société FACTUM SCENARII Architecture – 30 place Saint Marc – 76000 ROUEN ;

DECIDE

- 1) **DE SIGNER** avec la Société d'architecture FACTUM SCENARII domiciliée 30 place Saint-Marc – 76000 ROUEN, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconversion d'un appartement en cabinets médicaux.
- 2) **PRECISE** que le montant des honoraires est fixé à un montant forfaitaire de 27 200 € H.T ;
- 3) **DIT que** les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

Fait à Noisy-le-Roi, le 13 mars 2023

Le Maire

Marc TOURELLE



Affiché, notifié, transmis
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente